

Éléments pour interroger les parlementaires sur le projet de loi retraites

I. Questions générales à destination des député.es qui n'auraient pas pris la peine de trop se renseigner sur le sujet ...

- Etes-vous favorable au système de la retraite à points ?
- Envisagez-vous une hausse des cotisations des entreprises et des revenus financiers ?
- Etes-vous pour la prise en compte sincère de la pénibilité pour calculer l'âge de départ à la retraite ?
- Soutenez-vous la demande de prise en compte des années d'études dans le calcul de départ à la retraite ?
- Que pensez-vous du déficit maximal envisagé pour le système actuel de retraites (17 milliards d'euros) et le montant du CICE (100 milliards depuis 2016) et les effets produits ?
- Faut-il augmenter le niveau des pensions ?
- Le projet de réforme des retraites va-t-il favoriser la capitalisation ?
- Pouvez-vous nous expliquer le mécanisme et les indicateurs envisagés pour le calcul de la valeur du point ?

II. Pour approfondir la discussion :

1- Sur les mesures de court terme

Pour la FSU, le « déficit » de court terme est largement fabriqué, le gel du point d'indice et la faiblesse du recrutement de fonctionnaires jouant un rôle important dans ce déficit au vu des conventions comptables choisies. Pour la FSU, il n'y a pas lieu de prendre de nouvelles mesures dégradant les droits à pension, on pourrait même, en recherchant des ressources nouvelles, s'inscrire dans une dynamique de financement de droits nouveaux ou de suppression des décotes notamment.

Sur le débat âge pivot / autres mesures de dégradations : parmi les mesures négatives, l'augmentation des durées pénaliserait les carrières heurtées et les personnes qui entrent tard dans les métiers. C'est un point particulièrement porté par la FSU, car nous pensons, à l'inverse de certains discours, que l'élévation des qualifications doit être reconnue et non pénalisée, et qu'il faudrait donc reconnaître les années d'étude, les prendre en compte dans le calcul de la retraite, et surtout ne pas pénaliser celles et ceux qui font des études car ils enrichissent la société.

Donc si l'âge pivot a été retiré mais que c'est au profit d'une mesure d'augmentation des durées, la FSU considèrera que cette mesure sera encore plus négative :

- Que pensez-vous des mesures de court terme à prendre ?

2- Sur le projet universel

- Comment accepter de se prononcer sur un texte « à trous » (le PJJ prévoit en effet 29 ordonnances, une série de décrets, au final personne ne pourra dire, à l'issue du vote de la loi, combien chacun peut espérer percevoir de pension) ?
- Comment interpréter ce renvoi à autant de textes ultérieurs, sinon à considérer que le gouvernement cherche à masquer les effets réels de sa réforme ?
- Comment accepter une étude d'impact aussi lacunaire ?

- Quelle est votre analyse de l'avis du conseil d'Etat qui met l'accent sur toutes ces lacunes et insincérités du texte ?

a) Philosophie d'ensemble de la réforme :

Il n'est plus fait aucune référence à un taux de remplacement, les 25 meilleures années ou les 6 derniers mois. Malgré une hausse de 67% d'ici 2050 du ratio « plus de 65 ans/20-65 ans », la réforme prétend faire baisser de 13,8% à 12,9% la part des retraites dans le PIB comme le note l'étude d'impact. Par ailleurs, l'étude d'impact ne fournit aucun chiffre sur l'évolution du ratio entre la pension moyenne et le salaire moyen. Elle ne compare pas la situation des retraités en 2050 avec la situation actuelle, mais avec une situation fictive, issue de projections où la dégradation du système actuel se prolongerait pendant 30 ans, de sorte que les pensions perdraient en moyenne 21% par rapport aux salaires.

- Quelle sera le taux de remplacement moyen dans le nouveau système ? Pensez-vous, comme nous, que le système de retraites doit garantir un niveau de pension en regard d'un meilleur salaire ?

b) Le nouveau système de gouvernance :

Le projet de loi instaure une représentativité transversale fixée à 5%, ce qui exclue la FSU et solidaires de la gouvernance du futur système de retraite. Or, il n'existe aujourd'hui que deux représentativités : celle du privé d'une part et celle du public d'autre part, la FSU est très clairement représentative dans le secteur public (3 sièges au conseil commun de la fonction publique). Si une représentativité transversale public privé doit être instituée, cela doit être l'objet d'une réflexion approfondie sur les modalités de sa mise en place, et non pas comme ce qui est fait aujourd'hui au détour d'un projet de loi sur les retraites.

- Pourquoi ne pas prévoir, dans la loi, une double représentativité (un nombre de sièges pour les salariés du privé, un nombre de sièges pour les fonctionnaires), quitte à définir une représentativité transversale mais après concertations et une fois que les salariés du privé et les fonctionnaires auraient voté en connaissance de cause, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui ?
- Dans la même idée, pourquoi supprimer les compétences du COR (conseil d'orientation des retraites), où siègent les OS dont la FSU, au profit d'un comité d'experts qui n'aura pas le regard qu'amènent les partenaires sociaux (qui ont déjà du mal, dans le COR, à faire valoir des points de vue critiques).

c) Les cotisations vont être harmonisées pendant 15 ans :

- Quelle sera l'incidence de la variation des taux de cotisations sur les recettes du système ?
- L'intégration des primes et indemnités dans l'assiette des cotisations se traduira-t-elle par une baisse du net à payer pour les fonctionnaires ? Par exemple, la hausse du taux de cotisation sur l'indemnité de vie chère dans les DROM se traduira-t-elle par une baisse du net à payer et donc par une baisse du pouvoir d'achat ?

d) Les femmes seraient les grandes perdantes de la réforme :

La FSU porte particulièrement cette question, son champ de syndicalisation est très féminisé et elle est porteuse depuis longtemps de revendications pour l'égalité professionnelle. Or, l'étude d'impact ne mesure pas de manière sincère l'impact qu'aurait la réforme sur les femmes, nous en avons largement fait la démonstration : carrières plus heurtées, moins d'accès aux grades et emplois supérieurs, moins d'indemnités dans la Fonction publique, etc. La fin de la prise en compte du temps partiel comme du temps plein pour la retraite serait un recul historique, il est pourtant prévu par cette loi, aucun cas-type ne le projette.

- Comment croire le gouvernement quand il prétend que le nouveau système favorise les femmes alors que tout concourt à prouver le contraire ?

e) Autres points pour les fonctionnaires

Sur les transitions, nous avons demandé à avoir des projections sincères sur ce que donnerait un scénario dit « à l'italienne » (prise en compte de l'indice de fin de carrière du personnel) par rapport au scénario du rapport Delevoye (prise en compte de l'indice détenu au 31 décembre 2024). Le premier scénario est en effet présenté par le gouvernement comme plus favorable et serait donc un « cadeau » fait aux fonctionnaires, alors que rien n'est moins sûr dans un contexte de tassement des carrières et de gel du point d'indice :

- Quels éléments avez-vous sur ce point ?
- Pensez-vous nécessaire, comme la FSU, d'ouvrir de véritables discussions sur la pénibilité, les secondes carrières, les fins de carrières dans la fonction publique ? Nous pensons en effet que cette question a été très largement mal traitée par le secrétariat d'Etat à la Fonction publique qui n'a ouvert aucune piste sérieuse.

f) Autres points pour l'ensemble des salariés

- Pensez-vous nécessaire d'ouvrir la retraite progressive AVANT l'âge légal de départ et non à 62 ans ?
- Quelle prise en compte des périodes de chômage, de congé maladie, de congé parental ?

A cette question, nous n'avons pas de réponse claire, le gouvernement se contentant de donner le principe général « Si des points sont versés, la durée est validée », mais à quelle hauteur ? Si c'est seulement le nombre de points correspondant à l'indemnité versée, cela sera trop peu pour constituer des droits suffisants

La pension minimale « à 1000€ » en 2022 serait progressivement portée à 85% du SMIC en 2025 **pour une carrière complète et à l'âge d'équilibre (il faudra donc avoir atteint 64 ans, âge appelé à augmenter, pour en bénéficier)**, le PJJ précisant que ces durées sont amenées à évoluer en fonction de l'évolution de l'espérance de vie.

- Pensez-vous qu'il faut non seulement garantir un minimum au niveau du SMIC, mais en plus prévoir un abaissement des durées exigées pour une carrière complète pour que plus de personnes en bénéficient ?

3- Sur les revalorisations

La FSU considère que l'Education Nationale et l'Enseignement Supérieur baladent les personnels en parlant surtout métiers et non salaires, en liant la question de la revalorisation à celle des retraites. La FSU n'accepte pas cette méthode qui fait craindre l'exigence de « contreparties » à la revalorisation éventuelle (car sinon, pourquoi faire un état des lieux des métiers ? Pourquoi parler de « l'enseignant du 21^e siècle » ?) et, par ailleurs, souhaite une discussion sur les salaires à l'échelle de l'ensemble de la Fonction publique :

- La FSU a en particulier posé la question des autres fonctionnaires peu primés, une discussion sera t elle ouverte ?

Sur le cadrage budgétaire, JM Blanquer s'est engagé sur le chiffre de 500 millions d'euros pour 2021 dans le cadre d'un processus cumulatif dont il n'a pas précisé la hauteur (les fameux «10 milliards» ne sont plus évoqués, renvoyant les arbitrages budgétaires à une future loi de programmation). Les mesures ne concerneraient pas tous les personnels : les non enseignant-es et assimilé-e-s, donc hors CPE et PSY EN, ne sont pas concernés. La question des personnels concernés par la revalorisation et de ses modalités reste floue :

- Seulement les plus jeunes ?
- Seulement celles et ceux qui acceptent des missions supplémentaires ?